

cahiers de documentation syndicale - n° 380 - février 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ ACADÉMIQUE

Mars 2018 - Février 2021

La période couverte par ce rapport d'activité s'ouvre sur les lourdes menaces à l'encontre du rectorat de Limoges. Elle se clôt par l'assassinat de Samuel Paty, par les conclusions dangereuses du Grenelle de l'Éducation et en pleine pandémie de Covid avec l'incertitude qu'elle génère.

Pendant toute la période, l'ensemble du système éducatif a été soumis à des tensions et bouleversements inédits par leur ampleur et leur violence : Parcoursup, réformes du bac, du lycée, du lycée professionnel, loi pour une école de la confiance, transformation des Espé en Inspé, réforme de la formation initiale des enseignants et CPE. La politique idéologique, autoritaire et bornée de Blanquer concourt à un système éducatif plus ségrégué et inégalitaire, à la mise sous tutelle de nos métiers.

Attaques majeures aussi durant toute la période contre les garanties solidaires apportées par notre système de protection sociale : retraites, assurance chômage... Ces attaques sont pour le moment sous l'éteignoir du fait de la pandémie, mais sont prêtes à ressurgir.

Notre société se crispe et se divise sous l'effet de la politique menée par E. Macron. Le mouvement des gilets jaunes de l'automne-hiver 2018-2019 aurait pourtant dû alerter sur les fractures qui minent le pays et la nécessité de davantage de justice sociale. La parole politique semble largement démonétisée dans des pans entiers de la société, la faute à un décalage toujours plus grand entre les déclarations des différents ministres et la réalité vécue au quotidien par les citoyens et travailleurs. La gestion erratique du Covid a amplifié ce discrédit. Le pouvoir en place a rapidement glissé de la tentation autoritaire perceptible dès le début du quinquennat à une répression systématique de l'ensemble des mouvements sociaux et de contestation.

Dans cette période d'attaques tous azimuts, la section académique du SNES-FSU a déployé une activité syndicale de très grande intensité.

Au printemps 2018, alors que Blanquer déclare vouloir calquer la carte des académies sur celle des 13 régions, le SNES avec le SNASUB, le SNUEP et la FSU Haute-Vienne prennent alors l'initiative d'une large intersyndicale, du lancement d'une pétition (5600 signatures), d'une réunion publique le 14 juin 2018. Des rassemblements devant le rectorat sont organisés toutes les semaines jusqu'en octobre. Cette forte mobilisation, qui a servi de modèle dans d'autres académies, a contribué à un recul de Blanquer qui a annoncé le 25 janvier 2019 le maintien de tous les rectorats et une réforme territoriale de l'Éducation nationale de moindre ampleur, même si elle peut continuer de faire courir, à terme, des risques pour notre académie. La FSU s'oppose depuis, dans les instances inter académiques régionales, aux dégradations possibles.

Après Parcoursup, la mise en œuvre à marche forcée des réformes du bac et du lycée pour la rentrée 2019 ont donné lieu à de nombreuses mobilisations. La section académique a organisé des réunions d'information dans tous les lycées de l'académie pour informer les collègues. La carte académique des spécialités, présentée en décembre 2018, a aussi donné lieu à des mobilisations d'établissements, accompagnées et relayées par le SNES en CTA. Si l'offre de formation a ainsi pu être partiellement préservée, les petits lycées finalement mieux dotés grâce à ces mobilisations, la démonstration de la non-viabilité et du caractère inégalitaire de la réforme était faite, rendant nécessaire la grève de la surveillance du bac en juin 2019.

L'empêchement de l'action syndicale s'est déployée dans notre ministère à cette occasion : remplacement des grévistes par des personnels dont les missions sont tout autre, administratifs, des IA ou du rectorat, retraités... sanctions contre les grévistes dans d'autres académies. La loi pour une école de la confiance a nécessité aussi que le SNES-FSU freine les velléités de certains cadres trop zélés, voyant, dans son article 1, l'opportunité de faire taire les contestataires.

Face à l'attaque sans précédent de notre système de retraite, la section académique a très rapidement organisé l'information de la profession : articles dans tous les bulletins dès avant l'été 2019, bulletin spécifique, réunions d'information dans près de la moitié des collèges et lycées de l'académie, tracts, powerpoint, vidéo... La grève du 5 décembre 2019 a été d'une ampleur rare ces quinze dernières années, comme les manifestations. Le niveau de mobilisation est resté très élevé sur toutes les journées de grève ou d'actions (diverses, en soirée ou le week-end) des mois de décembre 2019, janvier et février 2020. Le SNES-FSU a largement contribué avec la FSU à l'organisation d'actions interprofessionnelles et intersyndicales (réunion publique le 19 février 2020 à Limoges, Concert de soutien à Chanteix le 14 février...).

Le SNES-FSU a été à l'initiative de l'organisation des trois rassemblements départementaux intersyndicaux d'hommage à Samuel Paty le dimanche 18 octobre, moment particulièrement important pour que soit rendu hommage à notre collègue. Les instrumentalisation politiques qui ont suivi cet acte terroriste islamiste, dont celle de Blanquer, sont particulièrement abjectes.

Le SNES-FSU a été beaucoup sollicité par les médias ces trois dernières années : passages télé et radios nombreux, y compris sur des formats longs comme pour les réformes du lycée ou des retraites. La section académique est dorénavant systématiquement sollicitée pour les sujets d'actualité éducative, ce dont nous pouvons nous féliciter mais qui nécessite aussi un temps militant très important.

Le SNES-FSU et la FSU ont connu une progression de leurs scores lors des élections professionnelles de décembre 2018 et ont maintenu leur nombre d'élu-e-s : il n'a manqué que 11 voix à la FSU pour obtenir un sixième siège au CTA, 7 voix au SNES-FSU pour obtenir un 12ème siège en CAPA des certifiés. Chaque voix compte ! La section académique se fixe donc, dans la perspective des prochaines élections de 2022, d'entraîner les syndiqué-e-s dans une démarche de vote, et d'incitation au vote, systématique.

Intervention syndicale dans les instances

Comité Technique Académique,
Conseil Académique de l'Éducation Nationale,
Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail,
Commissions Administratives Paritaires Académiques.

CTA

Le CTA est le lieu où se discutent la dotation budgétaire académique et sa répartition, la carte scolaire, l'évolution des implantations des filières de formations. Lors de la mise en œuvre, à la rentrée 2019, de la réforme Blanquer du lycée et de la carte des spécialités afférente, les élu-e-s du SNES-FSU ont plaidé avec insistance pour une égale répartition de l'offre de formation entre les lycées, mais aussi pour exiger une dotation permettant de meilleures conditions d'enseignement, ce que ne permet pas structurellement la réforme. Nous avons réussi à convaincre les différentes rectrices et avons obtenu l'octroi, pour la rentrée 2020, d'une allocation complémentaire pour les lycées, au-delà de la dotation réglementaire. Si elle reste insuffisante, elle n'a pu être obtenue que par les interventions du SNES-FSU. Elle reste par ailleurs très volatile et le nouveau retrait d'emplois prévus à la rentrée 2021, entraîne sa diminution pour la prochaine rentrée. Le SNES-FSU avait obtenu, pour les collèges, de telles dotations complémentaires lors de la mise en place de la réforme Vallaud-Belkacem, ce qui a permis de limiter la casse et de sauvegarder certains emplois et possibilités de dédoublements, mais les effectifs restent trop chargés en collège, ce que le SNES-FSU ne cesse de dénoncer.

C'est grâce au lien extrêmement étroit des élu-e-s du SNES-FSU avec les s1 des établissements que le SNES-FSU a pu sauvegarder plusieurs postes ces trois dernières années.

Ont aussi été débattues, suite à l'insistance du SNES-FSU et de la FSU, les modalités de gestion et de rémunération des AESH, après celles des contractuels lors du mandat précédent, et nous avons contribué à les améliorer. Nous pouvons cependant regretter tout à la fois la précarité dans laquelle les AESH sont maintenu-e-s et la difficulté que rencontre la FSU à les mobiliser pour leur permettre d'engranger de véritables victoires.

Ces deux dernières années, la loi de transformation de la Fonction Publique a dévolu au CTA un rôle nouveau : celui de l'examen des lignes directrices de gestion (LDG) des personnels. Celles-ci sont d'un intérêt capital dans le cadre de la disparition des compétences des CAPA qui constitue une véritable attaque contre les droits des personnels. Dans ce cadre délétère, les élu-e-s SNES-FSU ont porté avec ténacité l'exigence de transparence et de critères indiscutables permettant aux collègues de comprendre les décisions à venir de l'administration concernant leur mutation ou leur promotion, mais aussi de pouvoir les contester en étant accompagné-e-s dans cette démarche. Le SNES-FSU, à tous les niveaux, national comme académique, a réussi à faire entendre ses arguments, dans l'intérêt des collègues : réintroduction des barèmes dans le cadre des discussions sur la mobilité, nouveau barème pour les promotions à l'échelon spécial et attention forte aux collègues les plus âgés pour la classe exceptionnelle. Il n'en reste pas moins que la loi de transformation de la Fonction Publique doit être abrogée et les CAPA retrouver leurs compétences, seul gage de l'égalité de traitement de tous les collègues et de lutte contre les passe-droits.

Ces trois dernières années, dans un contexte d'attaques tous azimuts, les élu-e-s du SNES-FSU ont tout fait pour que le CTA ne soit pas une simple chambre d'enregistrement, mais joue pleinement son rôle d'instance de concertation et de discussion.

Votes sur les rapports d'activité et rapports financiers académiques et nationaux

La période de vote est fixée du **lundi 15 mars au vendredi 2 avril 2021**.

Participent au vote tou-te-s les syndiqué-e-s à jour de leur cotisation au moment du vote. Compte tenu de la situation sanitaire, le vote a lieu par correspondance, par voie postale.

Les modalités ainsi que les bulletins de vote ont été expédiés.

Le dépouillement académique des résultats se fera au moment du congrès académique sous la responsabilité de la commission de dépouillement qu'il aura élu.

CAEN

Dans cette instance où sont réunis la Rectrice et le Président de Région, les représentant-e-s du SNES-FSU sont intervenu-e-s sur toutes les questions relatives à la politique régionale en matière d'éducation. Les représentant-e-s du SNES-FSU se félicitent d'avoir su convaincre, avec une insistance jamais démentie depuis 2016, la Région, de poursuivre à la rentrée 2019 sa politique de gratuité des manuels scolaires pour les lycéens, étendue aux deux autres académies de Bordeaux et Poitiers. Les représentants de la FSU continuent d'intervenir pour que les lycéens professionnels, dotés seulement de manuels numériques, soient traités à l'identique.

La Région a maintenant compétence sur la carte des formations professionnelles et elle entend, de concert avec les rectrices, en profiter pour développer l'apprentissage, coûte que coûte, y compris en développant la mixité des publics (les BTS sont concernés dans notre champ). Le SNES-FSU a fait entendre avec les autres syndicats de la FSU que ce dogmatisme devait être interrogé à l'appui de statistiques défavorables au tout apprentissage. Nous avons par ailleurs mis en avant la nécessité de préserver la proximité et la diversité des formations, éléments déterminants pour la poursuite d'études des jeunes notamment les plus fragiles.

Dans le cadre de la pandémie nous avons fait entendre à la Région la nécessité de financements supplémentaires. Si des agents contractuels ont été recrutés pour pallier les absences, nous continuons à dénoncer la révision du schéma d'emplois (qui conduira à des suppressions de postes d'agents dans de nombreux lycées) et la poursuite de l'harmonisation des dotations de fonctionnement (qui se traduit par une diminution de 5% par an dans les lycées limousins) même si les baisses ont parfois été réduites.

CHSCT

Le SNES-FSU et les autres syndicats de la FSU sont majoritaires dans les CHSCT départementaux et académique. Les représentant-e-s de la FSU s'attachent à avoir une action la plus effective possible dans l'analyse des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Il s'agit de co-construire avec l'administration des réponses adaptées aux difficultés rencontrées par les personnels dans leurs pratiques professionnelles, difficultés pouvant avoir des conséquences sur la santé des personnels ou sur leur qualité de vie au travail. Mais l'administration est parfois directement responsable de ces difficultés... Il s'agit donc d'amener l'administration à en prendre conscience et à modifier ses pratiques (management, réformes, organisation du travail...), c'est tout l'enjeu et l'intérêt de ces instances que la loi de transformation de la Fonction Publique supprime en les diluant dans les futurs comités sociaux. La Rectrice Laude a tout fait pour devancer cette commande et a rendu extrêmement difficile le fonctionnement du CHSCTA.

CAPA

Cette période a connu un basculement majeur avec la fin des compétences des CAPA en matière de mutation au 1^{er} janvier 2020, puis au 1^{er} janvier 2021 en ce qui concerne les promotions.

Avant cela, et pendant deux années, les commissaires paritaires de toutes les catégories se sont attaché-e-s à la vérification et la correction des actes de l'administration dans le cadre des règles communes qu'elles/ils ont contribué à améliorer. Dans la perspective de la mise à mort des CAPA, elles/ils ont réaffirmé tous les principes qui doivent guider les opérations de carrière afin de faire entendre à l'administration l'absolue nécessité de leurs respects.

Nouvelles modalités de carrière

Après le reclassement dans la nouvelle carrière PPCR à la rentrée 2017, les RDV de carrière servent maintenant de discriminant pour un parcours plus ou moins rapide (jusqu'à 2 ans) de la classe normale, ou pour un accès plus rapide à la hors classe (jusqu'à 3 ans).

Le SNES-FSU a donc informé les personnels, dont les syndiqué-e-s de façon privilégiée, sur les modalités des RDV de carrière et a porté avec force les recours des collègues en CAPA (80% des recours portés par le SNES-FSU ont été couronnés de succès). Les consignes ministérielles restreignent notre capacité à identifier les collègues en RDV de carrière, le SNES-FSU a donc fait le choix d'informer largement les syndiqué-e-s potentiellement concerné-e-s.

Les élu-e-s du SNES-FSU sont intervenu-e-s sur le nécessaire équilibre femme/homme, comme disciplinaire, dans l'attribution des avis recteur et ce plus particulièrement alors que les CAPA ne permettront plus de corriger les tableaux d'avancement en ce sens : c'est aussi tout l'enjeu des lignes directrices de gestion (LDG) académiques que le SNES-FSU a contribué à rendre les plus précises et contraignantes possibles pour l'administration.

Hors-Classe

Le barème d'accès à la hors-classe est désormais national depuis la campagne 2018. Il reconnaît avec le protocole PPCR l'accès de toutes et tous à la hors classe et même, sauf carrière incomplète, l'accès à l'échelon terminal de la hors classe porté à l'indice 821 au 1^{er} janvier 2021.

Classe Exceptionnelle et échelon spécial

La classe exceptionnelle a été créée à compter de l'année scolaire 2017-2018. Le SNES-FSU conteste ses modalités d'accès trop restrictives et injustes. Le SNES-FSU est intervenu auprès des Rectrices pour que les promotions soient accordées aux collègues les plus proches de la retraite permettant ainsi d'optimiser le rendement de la classe exceptionnelle et de faire qu'un maximum de collègues puissent y accéder avant la fin de leur carrière, nous avons été partiellement entendu-e-s. Le ministère reconnaît le bien-fondé de nos interventions en conditionnant dorénavant l'accès à l'échelon spécial à un barème privilégiant l'ancienneté, comme la nécessité de prêter attention aux collègues les plus âgés pour l'accès à la classe exceptionnelle. Les élu-e-s du SNES-FSU en CTA ont pointé ces exigences dans les LDG académiques afin que la rectrice s'y tienne.

Mutations

Les mutations constituent, chaque année, une part importante de l'activité de la section académique et la loi de transformation de la Fonction Publique n'y change que peu : permanences spécifiques à l'INSPE à destination des stagiaires, réunions d'information dans les 3 départements et à l'INSPE, permanences téléphoniques et réponses aux nombreux mails adressés à la section académique, rédaction du bulletin académique spécial mouvement. Le confinement et les mesures liées à la pandémie n'ont en rien changé cet accompagnement général, même si les modalités ont dû être adaptées (visio, courriers et mails plus nombreux...).

En 2018 et 2019 : vérification des vœux et barèmes inter et intra de tous les demandeurs, discussions sur la circulaire académique intra, préparation du mouvement intra avec un travail approfondi des commissaires paritaires du SNES-FSU dès réception du projet de mouvement, en amont des CAPA (CPE et Psy-EN) ou de la FPMA (Certifié-e-s/ agrégé-e-s), ont permis de faire des propositions d'amélioration – permettre une mutation dans un meilleur rang de vœux ou permettre une mutation alors que le projet ne le faisait pas –. Plusieurs dizaines de collègues en ont bénéficié, bien évidemment dans le respect des règles communes connues de tou-te-s. Nous sommes les seul-e-s à faire ce travail systématique. A toutes les étapes, les syndiqué-e-s ont été informé-e-s dès la fin des groupes de travail, CAPA ou FPMA, par SMS, mail et courrier.

En 2020, cet accompagnement a radicalement changé, le ministère ayant imposé aux demandeurs-ses de mutation de rester seul-e-s face à l'administration, les CAPA perdant leur compétence en la matière. Les collègues ont été accompagné-e-s dans leurs contestations de barème par les conseils du SNES-FSU et ont pour la plupart obtenu correction, mais l'ensemble des situations n'étant plus vérifiées, impossible de dire si des points ont pu être accordés indûment ou oubliés : quid dans ces conditions de l'égalité de traitement ? L'administration procédant seule aux affectations, c'est uniquement à la suite de celles-ci que les collègues ont pu formuler un recours. Le SNES-FSU les a accompagné-e-s durant tout l'été dans cette démarche et a pu obtenir des améliorations dans la majorité des cas, après parfois une détermination qu'il aura fallu sans faille ! Dans le cadre du CTA, les élu-e-s du SNES-FSU ont obtenu l'inscription dans les LDG de mesures de réparation pour les collègues victimes d'une erreur manifeste de l'administration. Elles seront valables dès le mouvement 2021. Une amélioration de la communication des barres nécessaires pour obtenir un poste a aussi été actée à notre demande.

**Congrès
académique**

Jeudi 8

Vendredi 9 avril

Lycée Turgot

Limoges

SYNDICALISATION La période sur laquelle porte ce rapport d'activité a été marquée par la poursuite de la hausse du nombre de syndiqué-e-s constatée depuis 6 ans (+ 28 syndiqué-e-s entre 2014 et 2017), hausse plus légère toutefois sur cette période avec 912 syndiqué-e-s en 2017-2018, 917 en 2018-2019 et 920 en 2019-2020. Depuis le début de l'année scolaire, la syndicalisation marque un peu le pas et on note un ralentissement qu'il nous faut analyser, avec un retard d'une vingtaine de syndiqué-e-s de date à date.

Les conditions sanitaires pèsent de façon indéniable, rendant plus difficiles l'ensemble de la vie syndicale et la tenue de réunions dans les établissements ce qui peut avoir des conséquences en termes de syndicalisation. Par ailleurs, la suppression des compétences des CAPA sur les questions de mobilité et de carrière, comme la suppression des groupes de travail examinant les affectations des TZR ont peut être conduit certain-e-s collègues à considérer que leur adhésion au SNES-FSU n'était plus aussi indispensable qu'elle ne l'était. Nous devons leur prouver le contraire, et renforcer l'information et le suivi des situations individuelles malgré les contraintes imposées par la loi de transformation de la Fonction Publique et inventer de nouvelles modalités d'accompagnement. Nous nous efforçons aussi depuis quelques années de montrer un autre visage du SNES que celui lié au seul suivi des carrières et des mutations, en mettant en avant la réflexion sur le métier, les pratiques professionnelles et sur le remodelage du système éducatif sous le coup de réformes destructrices. Le travail syndical en direction des jeunes collègues stagiaires à l'INSPE, comme en direction des néo titulaires et des collègues nouvellement muté-e-s dans l'académie doit aussi s'intensifier.

ENSEIGNEMENTS/MÉTIER En collège comme en lycée, nous avons continué à informer sur les conséquences délétères des réformes mises en place. Autonomie renforcée des établissements, renvoi au local de l'organisation d'une part des enseignements via les marges allouées, financements insuffisants conduisant à mettre en concurrence les disciplines, charge de travail accrue, multiplications des prescriptions et des expérimentations pèsent très lourdement sur le quotidien du travail enseignant et ont conduit à renforcer la nécessité d'actions collectives dans un contexte parfois difficile. Nous avons tenu des réunions d'informations syndicales dans un nombre très important d'établissements qui ont permis de faire émerger des questionnements et d'y apporter des réponses syndicales ouvrant des perspectives. Reprendre la main collectivement sur nos métiers est une urgence, tant le management mis en œuvre vise à contraindre et à prescrire notre exercice professionnel. Travailler ces questions syndicalement est important, nous devons continuer à le faire sachant que ce n'est pas toujours simple car dès que l'on touche aux questions professionnelles, les approches et les réponses ont tendance à se faire individuellement et non collectivement.

COMMUNICATION/VIE INTERNE : nous avons essayé d'intégrer la nécessité de mieux communiquer par tous les moyens à la fois en direction de nos collègues mais aussi des médias et plus largement de l'opinion publique. La présence du SNES-FSU sur les réseaux sociaux a été renforcée notamment sur Twitter et Facebook. Collègues comme médias y trouvent des informations relayées très rapidement à la fois en réaction à l'actualité et en annonces d'actions. Nous avons aussi fait le choix d'adresser régulièrement des mails aux syndiqué-e-s pour informer et construire un lien de proximité durant toute la période y compris celle du confinement. La réflexion sur notre communication interne en direction de la profession s'est poursuivie. Si nous avons, dans la continuité de notre mandat de congrès académique de mars 2018, diffusé à l'ensemble de la profession notre bulletin académique, nous avons essayé d'alterner des publications avec des articles de fond et d'autres visant une lecture plus rapide. L'équilibre à trouver n'est pas simple et la réflexion doit être poursuivie. Les médias locaux nous ont sollicités régulièrement, y porter la voix du SNES-FSU est important. Enfin nous avons poursuivi la tenue de réunions d'heures d'information syndicales dans un nombre important d'établissements. Ces réunions, avec la présence de militant-e-s des sections départementales ou de la section académique, sont indispensables pour la vitalité du débat au sein de notre organisation syndicale et pour consolider le lien avec les syndiqué-e-s et attirer de nouveaux collègues.

FORMATION SYNDICALE

Nous avons poursuivi le développement de notre offre de formation syndicale même si elle a été en partie contrariée dans la dernière période par les conséquences de la pandémie. Nos stages ont été axés sur les disciplines et leur enseignement avec un stage langues vivantes (décembre 2018) et un stage histoire-géographie (mars 2019). Deux stages, l'un pour les enseignants de philosophie, l'autre pour les CPE n'ont pu finalement se tenir pour diverses raisons. Un stage PSY-EN a été organisé ainsi que plusieurs stages AESH, un stage AED est programmé pour mars 2021. Nous avons aussi organisé deux stages plus transversaux, l'un sur le management et l'évaluation des personnels (février 2019), l'autre sur l'inclusion (décembre 2020). Le nombre de participants à ces stages témoigne d'un fort engouement nourri par la nécessité d'espaces de débats entre pairs, dans un cadre syndical, dans une période où la formation continue institutionnelle est inexistante ou réduite à des prescriptions liées à la mise en place des réformes. Nous devons poursuivre et développer notre offre de formation syndicale pour mener des analyses collectives, réfléchir aux stratégies syndicales à mettre en œuvre, nous donner du temps de réflexion... Nous devons poursuivre aussi l'objectif d'y associer des enseignants chercheurs dont les interventions sont souvent éclairantes et fertiles pour nourrir les débats.

ORIENTATION

Les psychologues de l'Éducation nationale s'élèvent contre les pratiques de marchandisation du champ de l'orientation scolaire : développement des officines privées (qui offrent par exemple un dossier ParcoursSup « clé en main » pour quelques centaines d'euros), multiplication des salons virtuels organisés par des officines privées... Dans le contexte sanitaire, qui renforce fortement les inégalités sociales, c'est d'écoute, de suivi, d'accompagnement et de conseils de qualité dont les élèves et les étudiants ont besoin et pas de prétendues recettes « miracles », permettant de savoir pour quel métier « on est fait » !

Les compétences de la Région sur la chaîne orientation-formation-emploi sont renforcées par les dernières lois de décentralisation qui ont confié aux Régions la mission d'information sur l'orientation. La région Nouvelle Aquitaine est particulièrement offensive pour entrer dans les collèges et les lycées. Elle entretient le flou quant aux missions "d'information", elle aimerait avoir la main sur l'orientation, voire l'affectation des élèves ! L'Onisep est désormais reprise par la région NA et n'éditera plus les brochures "après la 3ème" et "après le bac" alors qu'elles étaient distribuées gratuitement aux élèves. Le SNES l'a vivement dénoncé en CAEN. La volonté de la région NA est clairement d'orienter les élèves vers les métiers "en tension" au plan régional.

En CAPA, les élu-e-s du SNES ont agi pour que les contingents des prochaines promotions permettent la promotion de tou-te-s à la HC avant leur départ en retraite. Les contingents actuels (HC et classe exceptionnelle et échelon spécial) sont nettement insuffisants, ce que les élu-e-s ont dénoncé.

RETRAITÉ-E-S

Depuis 2018 les retraité-e-s ont été confronté-e-s sans cesse à d'importantes difficultés.

Notre pouvoir d'achat a continué à se dégrader malgré les nombreuses actions menées collectivement avec la FSU, la FGRFP et le groupe des 9 : manifestations, diffusions de tracts et de pétitions, communiqués de presse, audiences et lettres auprès des préfets et des élus. C'est ainsi que nous avons pu obtenir une revalorisation des pensions de 0,4% au 1er janvier 2021 : c'est très loin du compte et cela amplifie encore le décrochage des pensions par rapport à l'inflation. Le rapport du COR prévoit une paupérisation importante des retraités. Nous continuons à demander l'indexation des pensions sur le salaire moyen.

Nous avons été très présent-e-s dans la contestation de la réforme des retraites aux côtés des actif-ve-s. Le gouvernement semble toujours décidé à ne rien lâcher, la réforme est toujours d'actualité et concerne, aussi, largement tous ceux qui sont déjà en retraite.

Le SNES-FSU s'oppose à la création d'une 5ème branche pour la prise en charge de l'autonomie et du handicap (loi votée en août 2020). Cette loi remet en cause les principes fondamentaux de la Sécurité Sociale et ouvre largement la porte aux assurances privées avec de lourdes conséquences financières. Elle devrait être complétée par une loi "Grand Âge et Autonomie" voulue et annoncée par le Président de la République comme "le marqueur social du quinquennat". Le SNES-FSU Retraité-e-s est fortement mobilisé sur l'urgence de cette loi, urgence amplifiée par la crise sanitaire, économique et sociale qui perdure.

À l'occasion de cette pandémie les retraité-e-s se retrouvent discriminé-e-s, stigmatisé-e-s par le gouvernement et les médias : trop fragiles ils empêchent les jeunes de vivre, ils auraient profité de la crise en continuant à toucher leurs pensions et devraient participer financièrement au redressement du pays en acceptant par exemple une baisse des pensions...

Le SNES-FSU Retraité-e-s ne compte pas délaissier l'action pour autant. Malgré les difficultés liées à la pandémie, la mobilisation continue dans l'esprit de la solidarité intergénérationnelle et de celle de la Fonction Publique.

TZR

La diminution du nombre de postes ouverts aux concours, conjuguée à la crise de recrutement, a pour conséquence un nombre de TZR dramatiquement bas. L'étiage, atteint depuis 2016 avec moins de 200 TZR disponibles dans l'académie, toutes disciplines confondues, a pour conséquence l'affectation de la très grande majorité des TZR dès la rentrée. La continuité du service public d'Éducation ne peut plus être assurée pour les remplacements courts. Par ailleurs, près de la moitié des affectations se font toujours, sur plusieurs établissements.

Les conditions de travail des TZR restent donc très dégradées dans l'académie. Cette situation majoritairement subie, impose un surcroît de travail et de difficultés d'intégration dans les équipes. À force d'interventions du SNES-FSU, les services du rectorat semblaient comprendre ces difficultés, la disparition des GT d'affectation des TZR nous laisse cependant craindre une dégradation des affectations de ces collègues. Nous demandons également que les affectations sur plusieurs établissements soient valorisées au mouvement intra-académique afin de reconnaître la difficulté de ces conditions de travail.

Nous publions, chaque année au 1er trimestre, un bulletin académique, « spécial TZR », adressé à tous les TZR, avec les nouvelles règles entrées en vigueur. Le SNES-FSU organise chaque année une réunion de rentrée à destination des TZR. Organisée fin août, elle a pour but de rappeler aux TZR présent-e-s leurs droits et devoirs, d'échanger sur l'actualité et les problématiques rencontrées. Avec une affluence autour de 25 collègues sur leurs vacances, un peu moins en 2020 du fait des conditions sanitaires, ces réunions sont toujours fructueuses et permettent aux participant-e-s d'avoir leurs droits en tête. Nous poursuivrons ces réunions dont la fréquentation nous montre leur utilité pour les collègues.

AED

Ils représentent près d'un millier de collègues contractuel-le-s, dont beaucoup ne sont plus étudiant-e-s, souvent avec des contrats d'un an renouvelables (jusqu'à 6 ans).

Une à deux fois par an, un bulletin académique spécifique est adressé aux AED, mais depuis la rentrée 2020 nous n'avons plus accès à l'adresse professionnelle des AED dans les établissements. Le relais des syndiqué-e-s, dont les S1, dans chaque établissement est essentiel pour en assurer la distribution et le contact avec les AED.

Cette information papier est complétée par des envois mails réguliers, mais beaucoup d'AED ne savent même pas qu'ils ont accès à une boîte professionnelle.

Nous sommes régulièrement sollicités pour les informer lorsqu'ils sont en situation de conflit avec leur chef d'établissement (contestation du crédit d'heures formation, extension de missions, non-respect du droit de grève, ...) , mais cela ne se traduit pas par un engagement plus global : sans doute parce que la plupart d'entre eux ne sont dans l'Éducation nationale que pour 6 ans au plus. Toutefois le mouvement de grèves des AED de fin 2020-début 2021 a permis de remobiliser ces collègues. Le SNES académique a apporté tout son soutien, logistique et militant, à ce mouvement. Un stage est programmé pour le 25 mars 2021.

STAGIAIRES

Dans la période 2018-2021, les militant-e-s de la section académique ont poursuivi le travail engagé auprès des enseignant-e-s et CPE stagiaires : permanence hebdomadaire à l'Inspé, réunion d'information en septembre, réunions spécifiques sur les mouvements inter et intra en novembre et mars, information des lauréat-e-s des concours sur l'affectation en stage jusque pendant les congés d'été, accueil des stagiaires fin août.

Tout ceci a été rendu difficile par la période de confinement du printemps 2020 mais les contacts ont été maintenus par mail ou téléphone.

Une permanence hebdomadaire à l'Inspé a été maintenue jusqu'à la fermeture de l'Inspé en novembre 2020 en raison de la crise sanitaire. La réunion d'information sur le mouvement inter-académique a tout de même pu se tenir en visio conférence.

La direction de l'Inspé a été renouvelée en 2019. Il est plus difficile d'exercer notre présence syndicale à l'Inspé depuis ce changement, difficulté en particulier pour obtenir une salle pour notre permanence hebdomadaire.

La FSU est la seule à présenter une liste chaque année pour l'élection des représentant-e-s des usager-e-s au conseil de l'Inspé. Les militant-e-s de la section académique sont à l'initiative des contacts avec les syndicats de la FSU pour la constitution de cette liste. Le scrutin de l'automne 2020 a été repoussé en décembre et s'est déroulé de façon numérique pour la première fois. Malgré la fermeture de l'Inspé, il a été possible de constituer une liste de candidats conjointement avec la Fédération Syndicale Étudiante.

Le SNES Limoges a enregistré un bon taux de syndicalisation des stagiaires durant cette période même si les difficultés liées à la crise sanitaire ont un effet négatif sur ce taux en 2020-2021.

AESH

Le corps des AESH est maintenant, sur le plan réglementaire, quasiment détaché de celui des AED. Ce sont environ 700 collègues dans l'académie, en grande majorité des femmes, pour la plupart à temps partiel, avec des salaires misérables (600 euros pour 20h d'accompagnement environ). La généralisation des PIAL (Pôles d'Inclusion et d'Accompagnement Localisés) a conduit à une dégradation des conditions d'exercice, les conduisant à exercer possiblement sur plusieurs établissements scolaires, de premier comme de second degré, à moyens constants, et en globalisant (donc en réduisant) le temps d'accompagnement des élèves.

Le SNES-FSU, deux fois par an, publie un bulletin académique spécifique, et a organisé plusieurs réunions et stages syndicaux, le plus souvent avec le SNUipp-FSU. Des mails spécifiques sont aussi envoyés sur les boîtes professionnelles. Des journées de mobilisation nationale ont été relayées avec rassemblement devant le rectorat, une pétition associant aussi les parents a reçu 1500 signatures. Nous avons aussi sollicité des entrevues et des groupes de travail avec le rectorat pour y porter l'exigence d'améliorations : quelques-unes ont été obtenues avec le protocole de gestion.

Mais, il reste encore du chemin pour parvenir à la titularisation et aux droits qui s'y attachent, parce que la CDI-sation ne met pas fin à la précarité du statut. Le nombre de collègues syndiqué-e-s, s'il est encore modeste, est en progrès dans la catégorie.

NON TITULAIRES

L'engagement résolu de la section académique du SNES-FSU Limoges en faveur de la défense individuelle et collective des enseignant-e-s, CPE et psychologues non titulaires a permis des avancées significatives lors de la mandature précédente : CDI-sation automatique au bout de 6 ans avec un contrat à temps plein (même si le service était assuré précédemment à temps incomplet), rattachement administratif et règles d'affectation à l'identique des TZR pour les CDI, sur-rémunération en cas d'affectation lointaine et avancement d'échelon automatique pour tou-te-s, CDD ou CDI, possibilité de contrats à l'année pour assurer des suppléances dans certaines disciplines évitant ainsi les périodes de chômage, évolution automatique de la rémunération tous les 2 ou 3 ans. L'ensemble de ces mesures a procuré un gain de pouvoir d'achat à nos collègues non titulaires et permis une certaine sécurisation de leurs parcours. Les modalités d'évaluation ont été harmonisées à la rentrée 2019 et ont fait l'objet d'un protocole soumis au CTA, les élu-e-s du SNES-FSU y ont obtenu des améliorations et garanties substantielles. Les contractuels restent cependant soumis à une précarité insupportable que seul un nouveau plan de titularisation, revendiqué par le SNES-FSU, permettra de faire disparaître. A ce titre, la mise en place par le rectorat de formations à tous les concours est aussi une exigence que les élu-e-s du SNES-FSU continuent de porter avec vigueur. A l'instar des titulaires, la CCP n'est plus réunie que pour des mesures de licenciement.

La section académique est intervenue dans la période à la demande des collègues sur des situations individuelles, mais il faut reconnaître que la vie syndicale dans cette catégorie doit être redynamisée.

RAPPORT FINANCIER ACADÉMIQUE 2017-2018 / 2018-2019 / 2019-2020

Durant les trois années couvrant la période 2017-2020, l'effectif des adhérent-e-s du SNES a légèrement progressé : 912 syndiqué-e-s en 2017-2018, 917 syndiqué-e-s en 2018-2019 et 920 syndiqué-e-s en 2019-2020. Les recettes, provenant uniquement des cotisations, sont donc relativement stables d'année en année.

Ces trois années ont généré globalement une augmentation des réserves de près de 26 350 €, avec des variations importantes selon les exercices (un déficit d'environ 1 300 € en 2017-18, un déficit de 1 750 € en 2018-19 et enfin un excédent conséquent pour 2019-20 de 29 400 €).

Ces résultats, particulièrement changeants, sont liés à des événements différents qui impactent singulièrement les charges.

En 2017-2018 :

- divers stages ont été organisés (Stage Lettres et stage Maths le 19/10/2017, stage Liberté pédagogique le 14/12/2017, réunions AED-AESH dans les 3 départements en nov-déc 2017, stage CPE le 01/02/2018).
- un nouveau serveur a été acheté et installé en février 2018 (1400 €)
- notre employée de ménage est partie à la retraite en février 2018 (indemnités d'environ 850 €)
- le congrès académique, suivi du congrès national (Rennes) en mars 2018, représentent un coût global d'environ 4 000 €

En 2018-2019 :

- divers stages ont été organisés (Stage Langues Vivantes le 18/12/2018, stage psy-EN le 09/11/2018, réunions AED-AESH dans les 3 départements en nov-déc 2018, stage Management/Evaluation le 01/02/2019)
- un nouveau copieur couleur a été acquis en septembre 2018 (7 200 €)
- des travaux d'étanchéité sur la toiture de l'immeuble ont représenté un coût global d'environ 3 300€ à la charge du S3 (aide du S4 de 1 000€ déduite)
- les élections professionnelles ont engendré davantage de déplacements (réunions et tournées d'établissements pour la distribution) en novembre et décembre 2018.
- la manifestation nationale du 18 mai 2019 a engendré l'achat de billets de train en nombre (environ 3 500 € avec une aide du S4 de 1 700€)

En 2019-2020 :

Le début de la crise sanitaire et la nécessaire réorganisation de nos activités syndicales (annulation des stages et réduction des déplacements au profit des réunions en visioconférence principalement) ont drastiquement fait baisser les dépenses.

Le S3 dispose de fonds de réserve permettant d'envisager avec confiance l'avenir à moyen terme sur le plan financier dans la mesure où l'effectif des syndiqué-e-s se maintiendrait.

La trésorière académique – Magali CAMUT

| BILANS FINANCIERS S3 LIMOGES | | | | | | |
|--|-------------------|--------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|
| | 2017/2018 | | 2018/2019 | | 2019/2020 | |
| | 912 syndiqué-e-s | | 917 syndiqué-e-s | | 920 syndiqué-e-s | |
| RECETTES | | | | | | |
| COTISATIONS | 184 175,00 | 100 % | 184 725,26 | 99 % | 187 496,60 | 99 % |
| AIDES S4 | 0,00 | 0 % | 1 700,00 | 1 % | 1 000,00 | 1 % |
| DIVERS | 171,21 | 0 % | 21,33 | 0 % | 15,47 | 0 % |
| REVENUS BANCAIRES | 276,53 | 0 % | 261,05 | 0 % | 239,96 | 0 % |
| TOTAUX | 184 622,74 | 100 % | 186 707,64 | 100 % | 188 752,03 | 100 % |
| DEPENSES | | | | | | |
| Frais de local (EDF, charges de copropriété, assurances, ...) | 6 773,50 | 4 % | 16 598,62 | 9 % | 5 435,88 | 3 % |
| Maintenance | 3 691,20 | 2 % | 11 801,80 | 6 % | 9 476,88 | 6 % |
| Papier, enveloppes, fournitures, consommables, matériel informatique | 18 766,63 | 10 % | 5 485,61 | 3 % | 3 667,95 | 2 % |
| Affranchissements | 9 314,16 | 5 % | 9 670,16 | 5 % | 6 251,72 | 4 % |
| Abonnements | 1 126,99 | 1 % | 1 861,12 | 1 % | 466,00 | 0 % |
| Dotation aux amortissements | 5 891,82 | 3 % | 6 004,27 | 3 % | 6 016,13 | 4 % |
| Frais militants, stages, manifestations | 13 833,96 | 7 % | 13 747,85 | 7 % | 3 755,21 | 2 % |
| Téléphone, portable, et net | 2 608,25 | 1 % | 2 146,22 | 1 % | 2 129,97 | 1 % |
| Frais bancaires | 299,21 | 0 % | 374,35 | 0 % | 318,45 | 0 % |
| Taxe foncière | 3 249,98 | 2 % | 3 235,00 | 2 % | 3 097,00 | 2 % |
| Salaires et cotisations sociales | 3 142,49 | 2 % | 0,00 | 0 % | 0,00 | 0 % |
| Cotisation S4 + retraités | 117 138,27 | 63 % | 117 375,73 | 62 % | 118 628,76 | 74 % |
| Divers | 89,21 | 0 % | 156,52 | 0 % | 92,00 | 0 % |
| Total dépenses | 185 925,67 | 100 % | 188 457,25 | 100 % | 159 335,95 | 100 % |
| FONDS DE RESERVE | -1 302,93 | -1 % | -1 749,61 | -1 % | 29 416,08 | 16 % |
| TOTAUX | 184 622,74 | | 186 707,64 | | 188 752,03 | |